

Les entreprises de travaux de débroussaillement

Le cas de l'entreprise « Paulin » à la Motte, Var

Propos recueillis par Gilles BOSSUET

Il existe de très nombreuses entreprises faiblement mécanisées et exécutant des travaux de type « paysagiste ». A l'autre extrémité, il existe des entreprises très fortement mécanisées et qui exécutent la plupart des chantiers forestiers de débroussaillement. Ces entreprises sont très peu nombreuses, moins d'une dizaine ont une activité dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont l'entreprise « Paulin ». Nous avons posé ces quelques questions à Monsieur René Paulin.

de l'agriculture et de la forêt (DDAF), la société du canal de Provence (SCP), les Syndicats intercommunaux à vocations multiples (Sivom)...., ainsi que les travaux préliminaires à des gros projets immobiliers type Zone d'aménagement concerté (Zac), golfs, etc.

— Comment avez-vous été amené à créer une entreprise de débroussaillement ?

— J'ai créé cette entreprise en 1982. Avant cette date, j'avais un atelier de mécanique-carrosserie. Mon beau-père est entrepreneur de travaux agricoles, j'ai pu bénéficier de son expérience en matière de matériel.

— Quels sont les investissements nécessaires ?

— Très importants, en dehors du matériel je dispose d'un atelier de 500 m². D'autre part, il faut sans cesse s'adapter, améliorer le matériel. Actuellement, nous adaptons un chenillard bull avec un broyeur de notre conception pour un coût de plus de 1 million de francs... Cette machine sera immobilisée plusieurs mois avant d'être opérationnelle.

— De quelles aptitudes particulières faut-il disposer pour être entrepreneur de débroussaillement ?

— De très solides connaissances en mécanique, et même une passion de la mécanique.

— Pourquoi êtes-vous aussi mécanisé ?

— Par exemple, dans le Var, avec du matériel adapté, je pense que 60 à 70 % des travaux sont mécanisables, même s'il faut faire une petite intervention manuelle en fin de chantier. La mécanisation permet de diminuer les coûts. En quelques années, on a pu ainsi les diminuer considérablement.

— « Que représente votre entreprise ?

— Le personnel comprend 17 personnes dont 6 d'un sous-traitant travaillant exclusivement pour l'entreprise Paulin. L'entreprise possède 6 engins lourds de débroussaillement, dont 2 chenillards. Nous débroussailons annuellement 1 200 hectares.

— Quel type de travaux faites-vous ?

— Nous sommes spécialisés dans le débroussaillement et l'entretien depuis le travail classique par broyage, jusqu'aux travaux de dessouchage, cover-croop, et l'entretien chimique. Si on veut être compétitif, il est difficile de faire d'autres types de travaux. Un matériel performant est difficilement polyvalent, toutefois nous faisons accessoirement des travaux de reboisement.

— Quels sont vos principaux clients ?

— Tous ceux dont les maîtres d'œuvre sont l'Office national des forêts (ONF), la Direction départementale

— Quelle formation pour vous et votre équipe ?

— Généralement, la formation se fait sur le tas. Nous avons quelques élèves de l'école forestière de la Bastide-des-Jourdans (Vaucluse) en apprentissage. Pour notre activité, la formation doit être réalisée avec l'étroit concours de professionnels en activité.

— Êtes-vous prêt à développer votre entreprise ?

— Tout à fait. Actuellement, je consacre 6 mois à plein temps pour la recherche et visite de chantiers, je fais 70 000 km de déplacements par an, mais je ne peux guère consacrer plus de temps à ce poste. Développer une entreprise, c'est augmenter le personnel, augmenter le parc des engins et trouver des chantiers supplémentaires. On peut imaginer des appels d'offre de travaux dans lesquels l'entrepreneur soumissionnerait à la fois pour l'ouverture des travaux, mais aussi pour leurs entretiens respectifs. Cette garantie de travaux conforterait largement les entreprises et diminuerait les coûts de réalisation.

— Comment voyez-vous votre avenir d'entrepreneur de travaux de débroussaillement ?

— Je m'inquiète de la concurrence que nous font les différentes collectivités (communes, Sivom, départements, régions, État) en réalisant de plus en plus de travaux avec leurs propres moyens, alors que leurs prix réels de revient à l'hectare sont souvent très supérieurs à ceux que nous sommes en mesure de pratiquer actuellement. Également, je m'inquiète que le débroussaillement serve de refuge à certaines classes sociales dont on ne veut pas par ailleurs. Sinon, je ne pense pas avoir de problèmes pendant au moins 5 ans, à condition d'améliorer les performances des engins de l'entreprise; après ce délai de 5 ans, je ne sais de quoi sera fait notre avenir.

— Quel souhait formulez-vous en tant qu'entrepreneur ?

— Réaliser un syndicat représentatif de la corporation et aussi que l'on considère un peu mieux les entreprises de débroussaillement et que l'on nous associe dans les projets qui nous concernent, par exemple : mise au point d'engins de débroussaillement, collaboration pour la prévention et la lutte contre les incendies, association à l'étude des projets départementaux ou régionaux concernant la forêt méditerranéenne. »

G. B.